

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

BP : 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O.Box: 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm

Yaoundé, le *10 JUIN 2025*

DECISION N° *IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/06/2025*
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 022/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 12/05/2025
POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES DANS LES PARCELLES DE MBALMAYO ET
KAREWA

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MNFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

V

Article 1^{er}: Les entreprises dont les noms et les coordonnées suivent ont été retenues pour l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres N° 022/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 12/05/2025 pour les travaux d'aménagement des voies d'accès dans les parcelles de Mbalmayo et Karewa.

Il s'agit de :

NOM DE L'ENTREPRISE	NIU	TELEPHONE	LOT ATTRIBUE	LOCALITE	MONTANT DU LOT
ETS FIRST SERVICE SARL	M010900026823Q	656.77.75.51	lot 1	Mbalmayo	95.538.628 (quatre-vingt-quinze millions cinq cent trente-huit mille six cent vingt huit
ETS ADEDE ET FILS	P027300464599M	699.01.44.32	lot 2	Karewa	254.151.563 (deux cent cinquante-quatre millions cent cinquante un mille cinq cent soixante-trois)

Montant TTC de l'ensemble des lots : 349.690.191 (trois cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-onze Francs CFA

Délai d'exécution : Trois (03) mois pour chaque lot

Financement : PIISAH

Exercice : 2025

Article 2 : Les Directeurs des susdites Sociétés sont invités à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

Article 3 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- ENTREPRISES CONCERNÉES



